

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Tanguy Veys (VB) au ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes sur « les mesures prises pour faire face aux agressions dans les trains et dans les gares » (n° 032)
(développées en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 2 mai 2012)

Deux motions ont été déposées (MOT 53 032/001)

- une motion de recommandation par Tanguy Veys (VB)
- une motion pure et simple par David Geerts (sp.a), Luk Van Biesen (Open Vld), Jef Van den Berch (CD&V), Colette Burgeon (PS) et Josy Arens (cdH)

La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 50 et 1 abstention

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Veerle Wouters (N-VA) au secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale, adjoint au premier ministre sur « l'obligation de déclaration à la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) imposée aux commerçants et aux prestataires de services » (n° 034)
(développées en réunion publique de la commission des Finances et du Budget du 2 mai 2012)

Deux motions ont été déposées (MOT 53 034/001)

- une motion de recommandation par Veerle Wouters (N-VA)
- une motion pure et simple par Dirk Van der Maelen (sp.a)

La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 46 et 1 abstention

3. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Olivier Maingain (FDF) à la ministre de la Justice sur « les critiques émises par un membre de votre majorité à l'égard des choix budgétaires opérés en matière de justice » (n° 035)
(développées en réunion publique de la commission de la Justice du 2 mai 2012)

Deux motions ont été déposées (MOT 53 035/001)

- une motion de recommandation par Olivier Maingain (FDF)
- une motion pure et simple par Sabien Lahaye-Battheu (Open Vld)

La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 51 et 1 abstention